



Traduire

Revue française de la traduction

216 | 2008

Question de confiance

Traduire pour Action contre la faim

Michèle Fargette



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/traduire/984>

DOI : 10.4000/traduire.984

ISSN : 2272-9992

Éditeur

Société française des traducteurs

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2008

Pagination : 68-74

ISSN : 0395-773X

Référence électronique

Michèle Fargette, « Traduire pour Action contre la faim », *Traduire* [En ligne], 216 | 2008, mis en ligne le 01 mars 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/traduire/984> ; DOI : 10.4000/traduire.984

Traduire pour Action contre la faim

MICHÈLE FARGETTE

Traductrice pour Action contre la faim

Je travaille pour Action contre la faim (ACF) en tant que traductrice, tout en étant extérieure à l'association puisque je suis basée à Toulouse. C'est un peu par hasard que j'ai commencé à travailler pour ACF : une collègue de promotion de DESS m'a demandé de l'aider parce qu'elle ne savait pas traduire des documents dans le domaine des ressources humaines. Puis, petit à petit, les choses se sont bâties et ACF a fait appel à mes compétences, à titre bénévole.

Pour commencer, une présentation générale, aussi rapide que possible, de l'association et de ses origines.

Action contre la faim est une organisation non gouvernementale, apolitique, non confessionnelle, non lucrative. Elle a pour vocation de sauver des vies.

ACF intervient dans plusieurs situations, en particulier en cas de crise et de déstructuration du tissu social ; ces situations engendrent des catastrophes humaines ou naturelles et sont liées à des questions de survie. Les deux actions de l'association sont donc les interventions d'urgence et les programmes de réhabilitation et de relance. Ensuite, bien entendu, il y a la prévention des risques.

Elle a été créée en 1979 par un groupe d'intellectuels français : médecins, journalistes et écrivains dont, pour citer les plus illustres, Françoise Giroud, Franck Attali, Bernard-Henri Lévy, etc.

Elle se démarque un petit peu des autres ONG parce qu'elle ne prévoit pas de s'implanter à terme dans les pays où elle intervient ; elle souhaite passer rapidement le relais aux populations locales. C'est pourquoi elle désigne des salariés locaux, permettant aux bénéficiaires de recouvrer le plus vite possible leur autonomie.

Action contre la faim est présente dans le monde (voir la carte présentée en annexe) et dispose d'un réseau international. L'association est née à Paris en 1979. Mais, très vite, les demandes d'assistance et d'aide ont dépassé les frontières françaises (20 destinations d'intervention). Il a alors fallu recourir à des aides extérieures.

Ainsi d'autres sièges ont été créés, notamment en Espagne (16 destinations d'intervention), aux États-Unis (6 destinations d'intervention) qui sont vraiment présents sur le terrain. Un autre siège joue un rôle d'organisateur, mais assume également celui du suivi : le Royaume-Uni ; il est en outre en charge de l'Observatoire de la Faim (*Hunger Watch*) et de l'évaluation des programmes à mettre en œuvre.

Tout récemment, un siège a été créé au Canada pour intervenir, collecter des fonds publics, coordonner toutes les questions de formation du personnel sur le terrain.

Le personnel se compose d'une part de personnes déjà formées, basées en France, qui doivent partir en tant qu'expatrié(e)s ; d'autre part, de personnel potentiel qui doit être recruté sur place pour mettre en œuvre des actions et des techniques.

ACF intervient dans quatre grands domaines : nutrition ; sécurité alimentaire ; eau, sécurité et hygiène ; plaidoyer et témoignage.

Les programmes mis en place dans le domaine de la nutrition visent à évaluer, prévenir et traiter la malnutrition aiguë chez les populations les plus vulnérables (jeunes enfants, femmes enceintes et/ou allaitantes en particulier) en coordination avec les autres départements techniques de l'association (eau et assainissement, médical et sécurité alimentaire).

La sécurité alimentaire est un domaine extrêmement important chez ACF. Quand une aide est fournie, il faut absolument que les personnes puissent être suffisamment fortes pour pouvoir poursuivre leurs activités quotidiennes.

Ce programme consiste donc à aider les populations à pouvoir économiquement, physiquement et socialement avoir accès à une alimentation suffisamment nourrissante et en quantité suffisante.

Ensuite l'eau, l'assainissement et l'hygiène représentent un très gros dossier : 1,1 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable et 2,6 milliards sont privées des services d'assainissement de base.

Enfin, un point essentiel – et je crois qu'Action contre la faim a été pionnière en la matière – il s'agit de la question du plaidoyer et de celle du témoignage : témoigner et informer sur ce qui se passe réellement sur le terrain dans l'action humanitaire, dans l'aide d'urgence.

Trop souvent, les ONG agissent sur le terrain, mais avaient pour habitude de ne rien dire. Elles se sont tues pendant des années devant de terribles exactions commises, y compris, parfois, par des personnes qui agissaient pour le compte d'ONG.

Depuis 2 à 3 ans, ACF s'est engagée dans une démarche pour témoigner et informer de tout ce qui se fait à l'encontre des Droits de l'homme partout dans le monde.

À ce stade, il faut évoquer la Charte d'Action contre la faim. Toute personne qui s'engage à travailler pour ACF doit absolument respecter les 6 points que nous allons voir rapidement :

- Rappelons que, en tant qu'ONG, ACF est indépendante : elle ne travaille pas pour le compte des gouvernements, mais avec les autorités locales.
- Elle est nécessairement neutre et fait preuve de non-discrimination (toute personne doit pouvoir avoir accès à l'eau ou à une nourriture équilibrée, quelle que soit son ethnie, sa religion, etc.).
- Elle doit avoir un accès libre et direct aux victimes, ce qui n'est pas toujours le cas puisqu'il y a des guerres civiles, des dictatures, etc.
- Enfin, elle doit faire preuve de professionnalisme (ACF fait appel à des professionnels et non à des « bleus », si j'ose dire).
- Et, surtout, faire preuve de transparence vis-à-vis de ses bénéficiaires, de ses partenaires et de ses bailleurs de fonds.

Venons-en à ce qui vous intéresse plus directement, l'activité de traduction chez Action contre la faim.

Il s'agit essentiellement de traductions reposant sur le bénévolat.

Les missions d'interprétation sont rares, tout simplement parce que, lorsqu'un programme est lancé, les expatriés de l'association partent sur le terrain pour former des personnels locaux de manière à ce que ceux-ci prennent le relais à terme. Ils sont formés avec une présence à court terme, pour pouvoir agir à long terme.

La raison en est toute simple : ils ont une excellente connaissance du terrain, du contexte géopolitique, des populations, des us et coutumes, etc.

En l'espace de 36 mois environ, l'activité traduction a triplé chez ACF. Ainsi, l'équipe de traducteurs est passée de 7 personnes en 2005 à 15 en 2006 pour finalement atteindre un effectif de 26 en 2007.

Comme indiqué plus haut, les traducteurs interviennent généralement sur la base du bénévolat, mais certaines tâches peuvent être rémunérées quand il est possible de débloquer un budget.

En tant qu'association, ACF n'a en principe recours qu'au bénévolat exclusivement. La raison est la suivante : Action contre la faim se doit de prouver à ses bailleurs de fonds la destination des financements.

La répartition de ces fonds est la suivante :

- 80 % des financements sont destinés au terrain ;
- Les 20 % restants sont consacrés aux frais de structure, la traduction faisant partie de ces derniers.

La majorité du travail de traduction s'effectue donc dans ce cadre de bénévolat.

Toutefois, pour les très gros volumes qui sont du domaine de l'exceptionnel, un budget peut être débloqué.

Ainsi, pour la Présidence et le *Board*, deux documents annuels sont émis, qui représentent des volumes considérables. Il s'agit du Rapport moral d'activité et du Rapport financier. Un budget peut également être débloqué pour les traductions dites « incontournables », par

exemple, lorsque la procédure contraint ACF à avoir recours à des traductions certifiées ou assermentées, ceci pour le lancement de programmes, ou bien lorsqu'il n'y a plus de ressources bénévoles, ou encore si les combinaisons linguistiques disponibles ne peuvent pas répondre.

Également Action contre la faim fait appel aux ressources bénévoles de *Traducteurs sans frontières* (voir l'intervention de Lori Thicke).

Les tâches de traduction sont destinées à un usage interne, essentiellement au Siège parisien. C'est Paris qui coordonne tout. Elles peuvent aussi être éventuellement destinées, *via* le Siège parisien, au réseau ACF qui a 5 implantations dans le monde.

En externe, elles sont dirigées vers des bailleurs de fonds, notamment pour des raisons de contrôle ou d'audit, etc. Citons, parmi ces bailleurs de fonds, le CIDA (ou Agence canadienne de développement international), au Royaume-Uni, le DFID (*Department for International Development*), la Commission européenne, USAID, WFP, UNHCR pour les États-Unis, la SDC en Suisse, l'AECI en Espagne.

Ces traductions peuvent aussi être destinées, en externe, aux autorités locales en amont ou utilisées lors de l'ouverture de missions.

Le dernier aspect de la traduction concerne la légalisation des documents administratifs.

Les combinaisons linguistiques :

Le plus gros travail s'effectue entre l'anglais et le français.

- 11 traducteurs travaillent de l'anglais vers le français ;
- 14 traducteurs du français vers l'anglais ;
- 5 personnes traduisent de l'espagnol vers le français ;
- 3 personnes dans le sens inverse ;
- Une personne traduit de l'espagnol vers l'anglais.

Personne ne traduit de l'anglais vers l'espagnol, parce que les besoins sont très ponctuels.

Contrairement à ce que laisse supposer cette répartition, chez ACF nous sommes bien 26 traducteurs. En effet, certaines personnes peuvent effectuer des traductions dans les deux sens.

Il est fait appel à d'autres combinaisons linguistiques très ponctuellement : il s'agit toujours de traduction au titre du bénévolat ou d'une rémunération par le biais de traducteurs assermentés.

À ce propos, une toute petite précision : quand nous avons des traductions destinées à la Russie, tous les documents partent en français en Russie pour être traduits directement là-bas.

Concernant l'italien et l'arabe, les traductions sont très rares.

Les volumes traduits varient en fonction des demandeurs. Les ressources humaines représentent le plus gros volume. La demande est très forte, en interne, au Siège. Les documents concernent les formations des personnels expatriés ou locaux, toute la politique d'expatriation, tous les programmes informatisés (aspects RH et non techniques) et, dans une moindre mesure, les finances et l'informatique.

Par exemple, il y a deux ans, a été mise en place toute une structure en réseau du suivi des finances concernant les missions, ce qui a impliqué des besoins ponctuels de traduction dans ce domaine.

Le reste du volume concerne les autres départements d'ACF : le Département Opérations, le Département Technique, le Département Recherche et le Département Logistique, pour lesquels je n'ai pas été impliquée.

Voici comment se présente la traduction chez Action contre la faim.

Pour compléter cette présentation, vous êtes invités à découvrir le site de l'association : www.actioncontrelafaim.org et à prendre directement contact avec le secrétariat de la Présidence pour toute proposition de services de traduction bénévole.

